

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA Intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité



Accueil dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : 09 72 67 50 46
réf ext : 23468885644958

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

X 1/1 50/10/223/220 05AA7103481ECTF 1 FTF FTF



SAS FOISSAC
315 ALLEE BONNECOSTE
46090 VILLESEQUE

Votre référence à rappeler : 273 153

contrat n° 907588

client titulaire	SAS FOISSAC
espace de livraison	Trebaix VILLESEQUE
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	CU ADT 4 postes
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	AMM
date d'échéance	30/06/2027

facture n° 2164390S du 18/02/2025

électricité du 14/12/2024 au 14/02/2025 : 7 068 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	518,17 €
sous-total fourniture	800,08 €
total HT	1 318,25 €
TVA	288,90 €
autres taxes	182,28 €

total TTC	1 789,43 €
------------------	-------------------

Ce montant sera prélevé à partir du 05/03/2025

Date approximative du prochain relevé 14/03/2025
Date approximative de la prochaine facture ... 14/04/2025

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SAS ETS FOISSAC**

Référence Mandat : **269491**

IBAN (RIB International) : **FR76 1120 6000 8707 1023 2200 044**

BIC : **AGRIFRPP812**

accès au réseau					
part fixe			€/ kVA / an	montant en €	
prime fixe du 15 décembre 2024 au 31 janvier 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 1,55 mois)			9,36	43,48	
prime fixe du 1 février 2025 au 14 février 2025 (puissance souscrite de 36 kVA - 0,45 mois)			10,08	13,66	
part variable			€/ kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux Index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 14/12/2024 au 14/02/2025			compteur n° 03187622141353		
heures creuses saison haute	19 476	21 516	1	2 040	
heures creuses saison haute - barème du 14/12/2024 au 31/01/2025				1 587	
heures creuses saison haute - barème du 01/02/2025 au 14/02/2025				453	
heures creuses saison basse	88 371	88 371	1	0	
heures pleines saison haute				5 028	
heures pleines saison haute - barème du 14/12/2024 au 31/01/2025				3 911	
heures pleines saison haute - barème du 01/02/2025 au 14/02/2025				1 117	
heures pleines saison basse	89 267	89 267	1	0	
prestations			montant en €		
frais de gestion du 15 décembre 2024 au 31 janvier 2025			2,09		
frais de gestion du 1 février 2025 au 14 février 2025			0,63		
composante de comptage du 15 décembre 2024 au 31 janvier 2025			2,70		
composante de comptage du 1 février 2025 au 14 février 2025			0,84		
sous-total HT accès au réseau			518,17		
fourniture					
part fixe			€/ kVA / an	montant en €	
Prime Fixe			0,00	0,00	
part variable			€/ kWh	montant en €	
consommation HC du 14 décembre 2024 au 14 février 2025			2 040 kWh	0,08564	
capacité HC du 14 décembre 2024 au 31 décembre 2024			583 kWh	0,0012744	
capacité HP du 14 décembre 2024 au 31 décembre 2024			1 437 kWh	0,0075593	
consommation HP du 14 décembre 2024 au 14 février 2025			5 028 kWh	0,11968	
capacité HC du 1 janvier 2025 au 14 février 2025			1 457 kWh	0,000528	
capacité HP du 1 janvier 2025 au 14 février 2025			3 591 kWh	0,0031321	
sous-total HT fourniture			800,08		
total HT			1 318,25		
taxes et contributions			assiette	taux	montant en €
cspe du 14/12/2024 au 31/01/2025			5 497	0,021 € / kWh	115,44
cspe du 01/02/2025 au 14/02/2025			1 571	0,0337 € / kWh	52,94
cta			63,40	21,93 %	13,90
tva réduite			77,30	5,50 %	4,25
tva			1 423,23	20,00 %	284,65
total TTC			1 789,43		

communication

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public des fournisseurs (développement des énergies renouvelables, ...).

TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) : s'applique sur les kWh consommés. Elle est collectée et reversée aux départements et aux communes.

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : Payée sur les débits; PS ≤ 36 kVA, la TVA à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement et la CTA. La TVA à 20% s'applique sur les consommations d'énergie, la CSPE et la TCFE. PS > 36 kVA, elle s'applique sur l'ensemble de la facture.

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur www.grdf.fr (pour le gaz)

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Énergie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)